



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le vingt-deux avril deux mille quatorze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian TORT, Maire.

Etaient présents : Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjoints, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Magali ROBERT qui donne pouvoir à Christian TORT
Fabienne LIGOUZAT qui donne pouvoir à Maryse TORT
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Gabriel MICHEL

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance M. Guillaume TADDIO.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 16 avril 2014.

M. le Maire donne la parole à Gabriel MICHEL qui demande si une correction peut être apportée au compte-rendu à la page 21, il a en effet fait une erreur de plume dans sa déclaration concernant les charges de personnel, il ne faut pas lire « deux ans » et mais « deux mandats ». M. le Maire indique que la correction sera faite.

M. le Maire donne la parole à Réjane AUDIBERT qui indique que dans son intervention concernant les commissions municipales, elle a demandé si elles seraient ouvertes à d'autres personnes de Bédarrides et pas uniquement à d'autres personnes de l'opposition en tant que personnes associées. M. le Maire indique que la correction sera également apportée.

Le compte-rendu n'appelant plus de commentaire, M. le Maire le soumet à l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS,

Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. le Maire donne la parole à Jean BERARD qui au nom de la majorité municipale va apporter une réponse quant aux enregistrements vidéo des séances du conseil municipal. Après concertation, les membres de la majorité municipale ont décidé de ne pas faire d'enregistrement audiovisuel des séances du conseil municipal pour trois raisons :

- les séances du conseil municipal sont des séances de travail et ne relèvent pas du domaine du spectacle, il ne s'agit pas de faire de ces moments une tribune pour quelque membre de cette assemblée que ce soit,
- les membres du conseil ne sont pas tous égaux devant la prise de parole en public et l'enregistrement audiovisuel des séances pourrait faire paraître de la difficulté à parler en public pour de l'impréparation ;
- cet enregistrement nécessite la mobilisation d'un agent communal, et la majorité pense que le personnel municipal a mieux et plus important à faire.

1. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Rapporteur : Maryse TORT

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, de procéder à l'affectation des résultats de 2013, issus du compte administratif 2013 pour le budget principal.

Les résultats de l'exercice 2013 de la commune par section sont les suivants (montants en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés</i>		1 379 868,97		542 429,73		1 922 298,70
<i>Opérations de l'exercice</i>	4 653 721,33	4 581 103,75	1 974 797,02	989 662,53	6 628 518,35	5 570 766,28
TOTAUX	4 653 721,33	5 960 972,72	1 974 797,02	1 532 092,26	6 628 518,35	7 493 064,98
Résultat 2013		1 307 251,39	442 704,76			864 546,63
<i>Restes à réaliser</i>			141 628,71	620 014,18	141 628,71	620 014,18
TOTAUX CUMULES	4 653 721,33	5 960 972,72	2 116 425,73	2 152 106,44	6 770 147,06	8 113 079,16

Le Conseil est invité à

- **ADOPTER** l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2013 de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (A)	- 72 617,58 €
Résultats antérieurs reportés (B)	+ 1 379 868,97 €
Résultat à affecter (C = A+B)	+ 1 307 251,39 €
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution de 2013	- 985 134,49 €
Solde d'exécution positif reporté de 2012	+ 542 429,73 €
Besoin de financement (D)	- 442 704,76 €
Solde des restes à réaliser en investissement (E)	+ 478 385,47 €
Excédent de financement (F = D+E)	+ 35 680,71 €
AFFECTATION de C	
Report en fonctionnement (R002)	1 307 251,39
Report du solde négatif d'exécution en investissement	
Report en investissement (D001)	442 704,76 €

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. PATRIMOINE COMMUNAL : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS

Rapporteur : Maryse TORT

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal."

Conformément à ces dispositions, vous trouverez ci-dessous les tableaux des acquisitions et cessions immobilières, réalisées ou en cours en 2013.

Elles concernent les acquisitions et cessions suivantes :

Cession de parcelles

Parcelle cadastrale	Montant de la cession	Propriétaire initial	Propriétaire après cession	Surface	Localisation
AY 179	35 000 €	Commune de Bédarrides	Philippe DAMINIANI	1 262 m ²	Allée des peupliers
AP 248 - AP 273 - AP 280	1 € symbolique	Commune de Bédarrides	EHPAD des 7 Rivières	8 868 m ²	241 rue des églantiers
Surface Totale cédée				10 130 m²	

Acquisitions de parcelles

Parcelle cadastrale	Montant de l'acquisition	Propriétaire initial	Propriétaire après cession	Surface	Localisation
AP 248 - AP 273 - AP 280	132 840 €	CITADIS	Commune de Bédarrides	8 868 m ²	241 rue des églantiers
Surface Totale acquise				8 868 m²	

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Rapporteur : Martine CASADEI

Chaque année la commune contribue au fonctionnement des associations implantées sur la commune pour favoriser un tissu associatif important qui permet de dynamiser la commune.

Le Conseil est invité à

- **APPROUVER** le versement des subventions aux associations suivant la répartition suivante :

Nom de l'association	Montant de subvention allouée en euros
Anciens Combattants A.FN (FNACA) Anciens Prisonniers de Guerre	600
Le Souvenir Français	150
F.N.A.T.H.	274

Amicale des Donneurs de Sang	400
Comité des Œuvres Sociales	10 800
Foyer club du 3ème Age "A Qui Sian Ben"	2 200
Les Péquelets	330
Association des Œuvres Catholiques de Bédarrides	1 200
Comité de Jumelage	1 220
Comité des Foires	3 000
Club Loisirs	762
Groupe Provençal	1 139
A.S.B. Tir	488
A.S.B. Football	7 500 + 200 pour chèques loisirs
Les Vieux Crampons Football	600
A.S.B. Rugby	64 000 + 300 pour chèques loisirs
A.S.B. Tennis	5 000 + 200 pour chèques loisirs
A.S.B. Judo	1 000 + 100 pour chèques loisirs
A.S.B. Cyclotourisme	415
La Diane Bédarridaise	420
La Gaule Bédarridaise	880 + 100 pour chèques loisirs
La Boule Ferrée Feutrée	1 006
Entente Rhône Ouvèze Vollely-ball	1 143 + 100 pour chèques loisirs
Les Crabots les 7 Rivières	152
Evasion Danse	2 000 + 200 pour chèques loisirs
La Foulée des 7 Rivières	600
Les 4 B	200
Closed Valley Country	200
TEAM 424	200
Roller derby 84	150
Amicale laïque	6 950
Section lecture Amicale Laïque	750
U.P.E.B.	152
Association sportive et culturelle (école privée notre dame du sourire)	91
Coopérative scolaire écoles J. Prévert et Marronniers	457
Coopérative scolaire école Frédéric Mistral	213
Amicale des sapeurs pompiers	650
Entre chiens et chats	500
Mission Locale	5 669
Béda Poker	150
Régie du Centre Municipal d'Animation	1 550 pour chèques loisirs
Régie de l'Espace Jeunes	500 pour chèques loisirs
Régie des écoles municipales de musique et de peinture	500 pour chèques loisirs
Association Sportive Sorguaise Electro Réfractaire	200 pour chèques loisirs
Le club des fadas 84	400
Association Solidarité Bédarridaise	1 000
Les chevaliers de l'onde	200
Association Challenge Gérald Granget	500
TOTAL	129 661

- **DIRE** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal de la commune - Compte 6574 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à l'attribution et à la liquidation des subventions définies ci-dessus.

M. le Maire donne la parole à Marie-Dominique SARRAIL qui note que la proposition est de voter une subvention pour l'ASB Rugby à hauteur de 64 000 € et elle souhaite savoir comment cela va se passer pour le règlement des frais liés à la réparation du monte-plat dégradé en fin d'année dernière lors d'une soirée d'après-match organisée par le club.

M. le Maire indique que la majorité municipale n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

M. le Maire donne la parole à Gabriel MICHEL qui précise que si l'intention de la majorité municipale est d'exonérer le club du remboursement des frais de réparation, alors le groupe d'opposition s'abstiendra.

M. le Maire confirme que c'est une possibilité qui est actuellement en cours de discussion.

Le dossier n'appelant plus de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

4. BUDGET PRIMITIF 2014 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Maryse TORT

Il revient à l'Assemblée de décider de l'application des taux des taxes ménages : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Les bases prévisionnelles ont été communiquées par les services de l'Etat, le produit fiscal attendu a été déterminé par ceux-ci à 2 234 308 €.

Il est proposé au Conseil de

- **MAINTENIR** le taux des taxes locales pour l'année 2014 au niveau de ceux de 2013 comme suit :

<i>Nature des taxes</i>	<i>Taux 2013</i>	<i>Taux 2014</i>
Taxe d'habitation	13,87%	13,87%
Foncier bâti	23,35%	23,35%
Foncier non bâti	78,68%	78,68%

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : Maryse TORT

Le budget primitif est équilibré à la somme totale de 7 340 288,25 euros dont 5 772 672,26 euros pour la section de fonctionnement et 1 567 615,99 euros pour la section d'investissement.

La décomposition du budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
En euros			En euros		
011	Charges à caractère général	1 625 267.07	013	Atténuations de charges	8 000.00
012	Dépenses de personnel	2 515 215.39	70	Produits des services	281 700.00
014	Atténuations de produits	50 587.79	73	Impôts et taxe	2 432 402.47
65	Autres charges de gestion courante	634 453.00	74	Dotations et participations	1 432 156.00
66	Charges financières	181 277.62	75	Autres produits de gestion courante	29 800.00
67	Charges exceptionnelles	21 000.00	76	Produits financiers	500.00
022	Dépenses imprévues	300 000.00	77	Produits exceptionnels	52 038.71
023	Virement à la section d'investissement	238 773.70	042	Opérations d'ordre entre sections	228 823.69
042	Opérations d'ordre entre sections	206 097.69	R002	Résultat 2013 reporté	1 307 251.39
TOTAL		5 772 672.26	TOTAL		5 772 672.26

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
En euros			En euros		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 790.99	13	Subventions d'investissement	462 614.18
204	Subventions d'équipement versées	15 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées (RAR 2013)	253 000.00
21	Immobilisations corporelles	296 833.20	10	Dotations, fonds divers	235 821.48

23	Immobilisations en cours	161 246.52	024	Produits des cessions d'immobilisations	35 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	233 907.89	021	Virement de la section de fonctionnement	238 773.70
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 823.69	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	206 097.69
041	Opérations patrimoniales	136 308.94	041	Opérations patrimoniales	136 308.94
D001	Solde d'exécution négatif reporté	442 704.76			
TOTAL		1 567 615.99	TOTAL		1 567 615.99

Il est proposé au Conseil de bien vouloir

- **ADOPTER** le budget général de la commune 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté dans le document joint en annexe.

M. le Maire donne la parole à Gabriel MICHEL qui demande quel est le résultat de gestion pour l'année 2014 que la majorité municipale s'est donné pour objectif d'atteindre.

Maryse TORT répond que l'objectif est de ne pas toucher à la réserve de fonctionnement par la réalisation d'économies.

Le dossier n'appelant plus de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI

CONTRE : 6

Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

ABSTENTION : 0

6. FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : M. le Maire

La loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation.

Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus (105 376 €), soit pour la Commune de Bédarrides 21 075 €.

Le Conseil est invité à

- **DIRE** que seront privilégiés les thèmes de formation suivants : les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...) ... ;
- **FIXER** le montant des dépenses totales à 5% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus étant précisé que pour 2014 le montant inscrit au budget est de 5 000 € ;
- **DIRE** que chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la Commune chapitre 65 –article 6535.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : M. le Maire

Dans chaque commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs.

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) comprend 9 membres :

- le Maire ou l'Adjoint délégué, Président
- et huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal ; la liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La CCID se réunit au moins une fois par an.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI)
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510)
- elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Le Conseil est donc invité à

- **APPROUVER** la liste des 32 personnes désignées ci-après devant permettre à M. le Directeur des Services Fiscaux de choisir les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants qui siègeront à la CCID de Bédarrides.

1. Contribuables domiciliés hors de la commune

Identité	Date de naissance	Profession	Adresse
Titulaires			
BRUNIER Frédéric	07/02/1958	Viticulteur	2 avenue Louis Pasteur 84230 Châteauneuf du Pape
BONARIC Joël	02/06/1971	Cadre de la fonction publique	Amiral Parck 75 chemin de l'argile 13010 Marseille
Suppléants			
BERARD RAMOS Laure	14/03/1955	Sans profession	1510 chemin de la Sorguette 84170 Monteux
DAUVERGNE Marie-Madeleine	01/10/1940	Retraitée	47 chemin de Saint-Etienne 84510 Caumont-sur-Durance

2. Contribuables domiciliés dans la commune représentant les assujettis à la taxe d'habitation

Identité	Date de naissance	Profession	Adresse
Titulaires			
TARTEVET Jean-Louis	22/05/1953	Entrepreneur	2 chemin du Coulaire 84370 Bédarrides

FROGNET Benoit	13/11/1979	Entrepreneur	25 chemin des garrigues 84370 Bédarrides
AURRAN Jean	25/01/1940	Retraité	1 route d'Entraigues 84370 Bédarrides
PEYROL André	19/11/1943	Retraité	5 boulevard du 8 mai 84370 Bédarrides
CAVARD Alain	21/04/1953	Retraité	6 chemin de chantepleur 84370 Bédarrides
TURIN Anne-Marie	29/07/1946	Retraitée	Avenue de Saint-Louis 84370 Bédarrides
Suppléants			
MAYRAN ESTADIEU Corinne	10/06/1970	Commerciale	5 rue des fondateurs 84370 Bédarrides
LAUTIER Paul	02/09/1945	Retraité	6 chemin des aires 84370 Bédarrides
DAMAS Sylvie	06/09/1955	Conseillère principale d'éducation	21 rue de la Seille 84370 Bédarrides
DANIEL Didier	18/08/1959	Gendarme	6 chemin des beaumettes 84370 Bédarrides
TEYSSIER Thomas	24/02/1982	Policier	9 route d'Entraigues 84370 Bédarrides
DUCRY Isabelle	09/01/1966	Employée de la fonction publique	51 chemin de Saint-Etienne 84370 Bédarrides

3. Contribuables domiciliés dans la commune représentant les assujettis à la taxe sur le foncier bâti

Identité	Date de naissance	Profession	Adresse
Titulaires			
DIEBOLD Roland	30/05/1941	Retraité	2 impasse du Vicelet 84370 Bédarrides
BLOUVAC Michel	30/06/1942	Retraité	8 chemin des aires 84370 Bédarrides
SABATIER Michel	10/04/1947	Entrepreneur	6 chemin du pigeolet 84370 Bédarrides
ROUX Jean-Jacques	20/05/1965	Entrepreneur	2 avenue de la gare 84370 Bédarrides
Suppléants			
LAUGIER Jean-Louis	28/05/1965	Pharmacien	2 chemin des poudries 84370 Bédarrides
SUFFREN Yves	14/06/1959	Entrepreneur	1 allée des pins ZA du Remourin 84370 Bédarrides
BRES Christian	11/10/1954	Agriculteur	Chemin de la palud 84370 Bédarrides
BARREME Gérard	26/11/1953	Retraité	10 chemin des sences 84370 Bédarrides

4. Contribuables domiciliés dans la commune représentant les assujettis à la taxe sur le foncier non bâti

Identité	Date de naissance	Profession	Adresse
Titulaires			
BERARD Jean	14/01/1965	Avocat	7 chemin de terre ferme 84370 Bédarrides
FOURMENT André	23/03/1940	Retraité	11 chemin de causan 84370 Bédarrides
TORT Henri	05/04/1939	Retraité	43 chemin des Taillades 84370 Bédarrides
SABATIER Jacques	27/08/1949	Retraité	33 chemin de Saint-Etienne 84370 Bédarrides
Suppléants			
GIRARDIN Jean	14/08/1934	Retraité	11 chemin de serre 84370 Bédarrides
MUS Roger	01/07/1943	Retraité	9 rue de la seille 84370 Bédarrides
GIRARDIN Noël	11/03/1947	Retraité	28 chemin des taillades 84370 Bédarrides
GRANGET Bernard	27/11/1957	Agriculteur	10 chemin de la Valentine 84370 Bédarrides

M. le Maire donne la parole à Gabriel Michel qui regrette que d'anciens membres de cette commission ne figurent pas dans cette proposition et annonce que pour cette raison le groupe d'opposition municipale s'abstiendra lors du vote.

Le dossier n'appelant plus de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE FORESTIER

Rapporteur : M. le Maire

La Commune est membre du Syndicat Mixte Forestier du département de Vaucluse.

Les statuts de ce syndicat prévoient que siègent à son comité syndical deux délégués de la Ville de Bédarrides, un titulaire et un suppléant, qu'il revient au Conseil Municipal de désigner en son sein.

Il est proposé au Conseil de

- **DÉSIGNER** M. Didier MACHABERT comme délégué titulaire et Mme Isabelle DUCRY comme déléguée suppléante pour représenter la Commune au comité syndical du Syndicat Mixte Forestier du département de Vaucluse.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. CENTRE MUNICIPAL D'ANIMATION : FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ 2014

Rapporteur : Sandra KOCH

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités et séjours prévus durant les vacances d'été 2014 pour le Centre Municipal d'Animation.

Pour les mois de Juillet et Août

Pataugeoire au Centre Municipal d'Animation tous les jours pour les 3/7ans : 3,30 € pour la semaine. Ce tarif sera inclus dans le prix de l'inscription à la semaine.

Piscine le jeudi après-midi à Châteauneuf-du-Pape pour les plus de 7 ans : 3,30 €.

Pour le mois de juillet

- Semaine du 7 au 11 juillet : camp Poneys à Orange, tarif suivant le quotient familial
 - QF inférieur ou égal à 496 € : 169,05 €
 - QF compris entre 497 € et 999 € : 183,75 €
 - QF supérieur ou égal à 1000 € : 245,00 €
 - Extérieur : 294,00 €
- Semaine du 15 au 19 juillet : camp Sport à St Ambroix (Ardèche), tarif suivant le quotient familial
 - QF inférieur ou égal à 496 € : 169,05 €
 - QF compris entre 497 € et 999 € : 183,75 €
 - QF supérieur ou égal à 1000 € : 245,00 €
 - Extérieur : 294,00 €
- Semaine du 28 juillet au 1 août : Camp au Vans, tarif suivant le quotient familial
 - QF inférieur ou égal à 496 € : 155,25€
 - QF compris entre 497 € et 999 € : 168,75 €
 - QF supérieur ou égal à 1000 € : 225,00 €
 - Extérieur : 270,00 €

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les sorties de type séjours, camps ou mini-camps et pour les tarifs d'inscription quotidiens.

Le Conseil est invité à

- **APPROUVER** les tarifs proposés ci-dessus ;
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10. ESPACE JEUNES - FIXATION DES TARIFS DES CAMPS DE L'ÉTÉ 2014

Rapporteur : Sandra KOCH

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les séjours prévus durant les vacances scolaires de l'été 2014 pour l'Espace Jeunes :

- CAMP SURF du dimanche 6 juillet au vendredi 11 juillet au camping Oyam à BIDART (64210) pour 12 participants. Le tarif inclus l'hébergement, les frais de déplacement et d'alimentation, et les activités dont les cours d'initiation au surf :

QF 1 et extérieurs (100 %) : 320.00 €

QF 2 (75 %) : 240.00 €

QF 3 (69 %) : 220.80 €

- CAMP DESCENTE DE L'ARDÈCHE du 31 juillet au 1^{er} août ou du 7 au 8 août (date à confirmer) à Saint-Martin d'Ardèche pour 16 participants. Le tarif inclus l'hébergement, les frais de déplacement et d'alimentation et la descente de l'Ardèche :

QF 1 et extérieurs (100 %) : 60.00 €

QF 2 (75 %) : 45.00 €

QF 3 (69 %) : 41.40 €

Le Conseil est invité à

- **APPROUVER** les tarifs proposés ci-dessus ;
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY

Rapporteur : Daniel BOCCABELLA

Le Collège de Bédarrides participe à un championnat de sport partagé qui se déroule à Poitiers au mois de mai prochain. Ce tournoi oppose des équipes composées de façon mixte d'élèves

handicapés moteurs et d'élèves valides. Le Collège souhaite y engager une équipe de 6 élèves. C'est le seul établissement de l'Académie d'Aix-Marseille à vouloir mener à bien ce projet.

Celui-ci est porté par l'association sportive du collège dont le budget ne peut cependant pas supporter les coûts de déplacement et d'hébergement. Le Conseil Général apporte une subvention au projet et outre la recherche de sponsors, le Collège sollicite l'aide financière des Communes dont sont issus ses élèves.

Le Conseil est invité à

- **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association sportive du collège Saint-Exupéry de Bédarrides compte tenu des belles valeurs que porte celui-ci, du bénéfice personnel que pourront en tirer les élèves qui vont y participer et de son caractère exceptionnel ;
- **FIXER** le montant de cette subvention exceptionnelle à 100 € ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal de la Commune - Compte 674 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à l'attribution et à la liquidation de la subvention définie ci-dessus.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12. ADMISSIONS EN NON VALEURS DE CRÉANCES IRRECOURABLES

Rapporteur : Maryse TORT

L'action des comptables publics chargés de recouvrer les créances des communes se prescrit par quatre ans à compter de la prise en charge du titre de recettes en application de l'article L.1617-5 3° du Code Général des Collectivités Territoriales. La responsabilité du comptable public est engagée jusqu'au complet recouvrement de ces recettes.

Cependant, certains titres émis n'atteignent pas le seuil autorisant les comptables à réaliser des poursuites ou les poursuites engagées ayant été infructueuses, il est demandé au Conseil de bien vouloir admettre en non valeur ces titres non recouvrables.

Le montant total des titres à admettre en non valeur s'élève à 1 284.63 €.

Un tableau annexé à la présente délibération (cf. annexe 2) détaille les créances communales en cause. Ces créances concernent les exercices 2003, 2010, 2011 et 2012.

Le Conseil est invité à

- **ADMETTRE** en non valeur les titres de recettes pour un montant total de 1 284.63 € conformément au tableau joint à la présente délibération ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 de la Commune (article 654).

Le dossier n'appelant pas de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13. SALLE POLYVALENTE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Martine CASADEI

Afin de soutenir le dynamisme de la vie associative de la Commune, il est proposé de faire bénéficier aux associations de Bédarrides d'un accès gratuit à la salle polyvalente une fois par an.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier l'article 3 du règlement intérieur de celle-ci (cf. annexe 3).

Le Conseil est invité à

- **APPROUVER** le principe de la gratuité de la location de la salle polyvalente au bénéfice des associations de Bédarrides une fois par an ;
- **APPROUVER** le règlement intérieur de la salle polyvalente tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- **DIRE** que cette délibération entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2014.

M. le Maire donne la parole à Gabriel MICHEL qui demande si la perte de recettes liée cette décision a été chiffrée.

M. le Maire dit qu'un chiffrage précis n'a pas été fait mais qu'il s'agit ici de tenir un engagement pris pendant la campagne électorale.

Maryse TORT ajoute qu'un calcul rapide permet d'évaluer cette perte à environ 1 620 € en

estimant que cela concernera une vingtaine de réservations par an.

Le dossier n'appelant plus de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14. CARTOGRAPHIE DU BRUIT - CONVENTION CONSITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Rapporteur : Didier MACHABERT

Une directive européenne (2002/49/CE) oblige les agglomérations de plus de 250 000 habitants à réaliser des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Bédarrides est concernée par cette réglementation.

En juillet 2013, le Préfet de Vaucluse a proposé aux communes concernées par cette obligation d'assurer via ses services une coordination d'un marché à commandes groupées ce qu'avait accepté la Commune de Bédarrides, ce dispositif permettant d'assurer la coordination des études, d'en réduire le coût et le délai pour chacune des Communes concernées et d'en harmoniser les résultats.

Cependant cette démarche s'est avérée impossible à mettre en œuvre par les services de l'Etat mais est réalisable si une collectivité territoriale porte ce groupement de commandes. La Ville d'Avignon se propose d'assurer ce portage et la Direction Départementale des Territoires l'accompagnera sur un plan technique tout au long de la démarche.

La Ville d'Avignon a ainsi préparé un projet de convention de groupement de commandes et de cahier des charges pour les bureaux d'études (cf. annexe 4). La convention de groupement de commandes prévoit de partager les frais des études au prorata de la population des 18 communes qui sont concernées par cette obligation. Le groupement aura pour mission de gérer la préparation et la passation du marché qui portera sur la réalisation des cartographies du bruit, la réalisation des plans de prévention du bruit dans l'environnement et la mise à disposition de ces données en vue de la concertation et la communication. La coordination du groupement sera assurée par la Ville d'Avignon.

Le Conseil est donc invité à

- **APPROUVER** la participation de la Commune à cette démarche de commande groupée en vue de respecter l'obligation mise à sa charge par la directive européenne 2002/49/CE ;

- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande telle que proposée par la Ville d'Avignon et dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération ainsi que tous documents afférents à la mise en œuvre de celle-ci.

M. le Maire donne la parole à Gabriel MICHEL qui demande si la commune est bien obligée de procéder à cette étude dans la mesure où elle n'appartient pas à la communauté d'agglomération du grand Avignon.

Didier MACHABERT répond qu'il ne s'agit pas du périmètre du Grand Avignon mais d'une aire urbaine, dite agglomération d'Avignon, à laquelle Bédarrides a été rattachée et que la Commune est donc bien soumise à cette obligation.

Le dossier n'appelant plus de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

15. MOTION - FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ÉCOLE JACQUES PRÉVERT

Rapporteur : Sylvie DAMAS

Lors de sa réunion du 17 avril 2014 concernant la carte scolaire 2014, la Direction Académique a confirmé la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jacques Prévert.

Le Conseil est invité à

- **DÉNONCER** cette fermeture qui, à l'heure des aménagements du temps scolaire va alourdir les effectifs et par conséquent desservir les apprentissages des enfants.

M. le Maire donne la parole à Réjane AUDIBERT qui précise qu'elle approuve cette démarche de motion mais demande si les actions qui ont retardé l'aménagement du nouveau quartier des garrigues n'ont pas contribué à cette fermeture.

M. le Maire répond qu'il n'est pas certain que le retard pris dans l'aménagement de la ZAC ait eu un effet sur cette fermeture. Il s'agit de marquer le coup et de faire connaître la désapprobation du Conseil quant à une mesure qui va dégrader les conditions d'apprentissage des enfants de Bédarrides.

Le dossier n'appelant plus de commentaire, M. le Maire, le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Christian TORT Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT ayant donné pouvoir à Maryse TORT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN ESTADIEU, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI ayant donné pouvoir à Gabriel MICHEL, Réjane AUDIBERT, Gabriel MICHEL, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire donne la parole à Gabriel MICHEL pour évoquer une question diverse.

Gabriel MICHEL demande s'il serait possible que la convocation du conseil municipal soit adressée par courrier électronique aux conseillers municipaux, ce qui serait source d'économie, notamment de papier.

Maryse TORT répond que pour l'heure il n'est pas envisagé de le faire, car la Commune n'est pas encore dotée de la signature électronique. L'envoi continue donc pour le moment de se faire sur support papier.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire clos à la séance à 19h50.